

Canadian Embassy



Ambassade du Canada

WASHINGTON, le 12 février 1991

No. 013

Excellence,

J'ai l'honneur de me référer à votre Note du 12 février et à la clause concernant la consultation qui y est jointe, lesquelles se lisent comme suit:

(Voir la Note américaine du 12 février 1991)

Le Gouvernement du Canada accepte votre proposition à l'effet que la clause concernant la consultation soit insérée au sein du Mémoire d'accord après le paragraphe 7, en tant que paragraphe 7.bis.